Vendredi 1er décembre 2023

SAISON 2023/2024

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE

AU SERVICE DES CLUBS

LA LIGUE PARIS ÎLE-DE-FRANCE FFF 1919

LA LIGUE *et vous !*

N°17

SOMMAIRE

Page 2 :
Assistance Juridique

Page 3 :
Appel à cotisations

Page 4 :
Dématérialisation

Page 5 :
Demande de licences

Pages 6 & 7 :
Les Procès Verbaux

Page 8 :
Nous Joindre

75 77 78 91 92 93 94 95

Région îledeFrance

Crédit Mutuel

GENERALI

Assistance Juridique

Pour les clubs

Le monde du sport est amené à se professionnaliser pour faire face à une judiciarisation croissante dans un contexte réglementaire qui évolue et se complexifie.

Fort de ce constat, la Ligue de Paris a travaillé, pendant plusieurs mois, avec un Cabinet d'avocats expert dans l'industrie du sport et les institutions sportives afin de pouvoir proposer à la fois à ses Districts et à ses clubs un accompagnement dans les problématiques juridiques qu'ils rencontrent au quotidien.

Ainsi, nous vous proposons une permanence juridique mensuel :

« ASSISTANCE CLUB »

Un ou plusieurs avocats du Cabinet seront présents au siège de la Ligue et recevront les Clubs afin de leur apporter une assistance juridique. Les rendez-vous pourront se faire par téléphone ou par voie de visio-conférence.

Les clubs seront reçus sur rendez-vous.

Retrouvez plus d'informations sur notre site internet en cliquant ici !

Appel à cotisations

2ème quote-part sur les licences & Relevé de Droits de Changement de Club

En application des dispositions de l'article 3 du Règlement Sportif Général de la Ligue, il est facturé aux clubs, en date du 31 Octobre de chaque saison, la 2ème quote-part sur les licences (40% des licences enregistrées la saison précédente) et le cas échéant, le relevé de Droits de Changement de Club (D.C.C.).

A ce titre, l'appel à cotisations a été envoyé aux clubs à l'adresse de messagerie officielle (@lpiff.fr) le 07 Novembre 2023.

Il est par ailleurs rappelé que conformément aux dispositions de l'article susvisé, le règlement de la somme totale doit être effectué dans un délai maximum de 20 jours suivant l'appel à cotisations, soit au plus tard le 28 Novembre prochain.

Afin de vérifier la somme facturée au titre du relevé de D.C.C., il vous est loisible de faire une extraction des écritures figurant sur votre compte-club sur la période du 01.07.2023 au 31.10.2023 ; pour cela, rendez-vous sur Footclubs, menus « Organisation – Editions et extractions », puis cliquez sur « Détails comptes » – « LPIFF » et sélectionner « Toutes les écritures » et extraction au format Excel.

Région ÎledeFrance Crédit Mutuel GENERALI

Dématérialisation

Privilégiez la dématérialisation !

Nous allons bientôt rentrés dans la période de très fortes demandes de licences au niveau national. Ces gros volumes de demande génèrent chaque année de lourds ralentissements informatiques dans le processus de traitement des licences.

Par voie de conséquences, le traitement et la validation des demandes de licences des clubs peuvent être impactés et des lenteurs dans la validation des demandes observées.

Aussi, afin de limiter les désagréments inhérents aux retards constatés dans la validation des demandes de licences formulées de manière « classique », nous vous invitons dès maintenant et jusqu'à la fin du mois d'octobre à privilégier les demandes de licences dématérialisées.

Retrouvez la présentation de la dématérialisation des licences en cliquant ICI.

Demande de licences

Demandes de licences : les formulaires

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**

Retrouvez plus d'informations sur les demandes de licences pour la saison 2023/2024 en cliquant ici !

Procès Verbaux

Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors

N°24

Commission Régionale Futsal

Commission Régionale du Football Féminin

Commission Régionale Outre-Mer

Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors

N°25

Procès Verbaux

Commission Régionale du Football Entreprise & Critérium

Commission des Statuts et Règlements & Contrôle des Mutations

Commission Régionale Prévention Médiation Éducation

Commission Régionale Football Loisirs

Nous Joindre

Horaires d'ouvertures du standard téléphonique

01 42 44 12 12

LUN. - VEN.	09H30 - 12H30	13H30 - 17H30
SAM. - DIM.	Permanence Téléphonique	

Contacts

D'ANDRADE Mélanie	01 85 90 03 77	Département Technique
HISPAL Estelle	01 85 90 03 79	Chargée de Formation BMF
LERMA Lénaïck	01 85 90 03 71	Département Technique
NOGUEIRA Stacy	01 85 90 04 73	Chargée de Formation BEF
SALISSOU Raïssa	01 42 44 12 25	Formation Initiale Arbitrage

Retrouvez toute l'actualité du Football Francilien sur les réseaux

paris-idf.fff.fr